



République
Française

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

COMMUNE
DAINVILLE

N° 2025/116

OBJET

**Nomination de
mandataires de la
régie de recettes
afférant aux
produits des
différentes
manifestations
organisées par la
Commune de
Dainville**

ARRETE DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de Dainville,

Vu l'arrêté en date du 05 novembre 2025 instituant une régie de recettes afférant aux produits des différentes manifestations organisées par la commune de Dainville

ARRETE

Article 1 : Madame Isabelle Darras et Madame Myriam Ziembinski sont nommées mandataires de la régie de recettes manifestations diverses pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

*Signature du régisseur titulaire
précédée de la formule manuscrite
“vu pour acceptation”*

*signatures du ou des mandataire(s)
précédée(s) de la formule manuscrite
“vu pour acceptation”,*

Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le

S²LO

ID : 062-216202630-20251223-25A116-AR

Fait à Dainville, le 23 décembre 2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le

ID : 062-216202630-20251223-25A116-AR

#Signature#

